

Image not found or type unknown



Indemnités grand déplacement

Par **tribe**, le **25/04/2009 à 19:13**

Bonjour, je suis actuellement en grand déplacement calendaire pour une agence interim dans le domaine aeronotique. j'ai obtenu un contrat de 18 mois, j'ai un appartement avec un loyer a l'année. l'entreprise refuse de payer les voyage étente prévu dans les lois. J'aurais voulu savoir dans quels cas elle n'était pas obligé de les payer et quand pouvait elle supprimer des indemnités de déplacement. En vous remerciant d'avance.